

Liste des qualifications requises pour les intervenants assurant des services techniques du catalogue



Prestations concernées : contrôle technique des vélos personnels, entretien et réparation des vélos personnels, atelier mécanique participatif.

Diplôme d'Etat

Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Cycle (CQP technicien Cycle)

Titre mis en place par l'Académie des Métiers du Vélo (ADMA)

Opérateur Cycle: https://www.mobilites-actives.fr/articles/formations-operateurs-cycle-en-2021

A défaut de pouvoir justifier d'un diplôme ou titre précité, pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 2 ans (ou 100 heures) d'expérience dans l'entretien et la réparation de vélos. Cette expérience a pu être acquise comme bénévole ou salarié.e d'une association du réseau FUB par exemple.

Fournir:

- Une attestation sur l'honneur de la structure au nom de laquelle le réparateur ou la réparatrice est intervenu.e,
- Une liste des interventions réalisées au cours des deux dernières années en précisant les éléments suivants :
 - ✓ Date
 - ✓ Lieu
 - Entreprise/association
 - Descriptif des interventions et réparations réalisées
 - Réparation/Entretien réalisés seul(e) ou non
 - Estimation du nombre de vélos entretenus et réparés
 - ✓ Type de bénéficiaire (employeur privé, public ; particuliers ; autres)









